



Conflit(s) de voisinage: besoin de renseignements

Par **mathildak**, le **11/12/2012** à **17:52**

Agés de 42 et 45 ans, propriétaires d'une maison en mitoyenneté depuis 1997, nous vivions jusqu'il y a un an en bonne harmonie avec notre voisine de 85 ans (mes filles l'appellent mamy bonbon).
L'an passé sa fille de 58 divorçait et revenait vivre chez sa mère. Depuis, et alors que nous n'avons rien changé à nos habitudes de vie et qu'au contraire nous sommes beaucoup moins souvent chez nous, les récriminations pleuvent, sans parler des ragots dans le quartier dont nous faisons les frais: nos filles (1an1/2 et 3ans1/2) qui courent en culotte et pieds nus dans le jardin en été, notre petite dernière qui grimpe partout et qu'on laisse faire...
En octobre, la fille de la voisine "récupérait" le chien de son ex -mari, lequel avait tendance à aboyer lorsqu'il voyait les miens dehors (normal, c'est un chien après tout).
Nos jardins sont mitoyens sur toute la longueur (65m environ), et séparés par une clôture vétuste et assez endommagée par les ans.
Un jour mon amri et moi étions absents tous les deux, mes chiens (2 sharpeïs) se sont introduits dans leur jardin (parce que leur clôture ne ferme pas!) et ont causé la mort du chien de l'ex-mari de la fille de la voisine.
Appelée sur mon lieu de formation (hôpital), je suis rentrée immédiatement et m'étais alors engagée à prendre mes responsabilités.
Au cours des heures et jours qui suivirent j'ai pris contact avec mon assurance, pris un RV chez le vétérinaire (analyse comportementale ayant jugée que mon chien n'était pas agressif et qu'il n'y avait pas nécessité d'euthanasie) et recherche d'une nouvelle famille pour Eliote, le mâle, qu'elle m'avait désigné comme coupable du décès de leur chien.
Dans le même temps et sans tenir compte de mes engagements elles nous convoquent auprès du conciliateur de justice.
Je me suis donc logiquement séparée de mon chien, mais aujourd'hui il apparaît qu'en plus il faudrait:
? que je tienne ma chienne enfermée, ou que je la cloître sur la terrasse pour qu'elle n'aboie plus quand ces dames sortent (elles ne vont jamais dans leur jardin, mais souvent dans leur cellier) tout ça en plus de lui faire porter un collier antiaboiments.
? Elles exigent aussi que mon mari sorte les

poubelles avant 21h car ça fait du bruit et les empêche de dormir, et qu'il ne jette plus de bouteilles en verre pour les mêmes raisons. rn? Qu'il ne fume plus sur la terrasse (odeurs?). rn? Qu'on ne reçoive plus le soir car ça braille dehors: certains de nos amis fument, mais ayant des enfants et ne fumant pas moi-même je refuse que l'on fume à l'intérieur rn? Que mes filles ne tirent plus sur le grillage (?!?). rn? Que je répare la clôture (qui leur appartient!)... etc...rnCe rendez-vous a donc été particulièrement éprouvant, puisque ma proposition selon laquelle nous referions la clôture en partageant les frais (devis effectués avoisinant les 6000€!) a été féroce­ment rejetée. Elles refusent de faire le moindre frais et multiplient les exigences.rnAu jour d'aujourd'hui et jusqu'à ce que je trouve un poste d'AS, mon mari est seul à travailler, nous avons 4 enfants à charge (mes puces et les deux aînées de 17 et 19 ans de mon époux)... Prendre à notre charge une telle dépense est inenvisageable.rnPourtant cette clôture doit avoir au moins 40 ans, les poteaux et les soubassements béton se désagrègent et s'effritent, non sans danger pour nos enfants. Eus égard­s au grand âge de la voisine nous rafistolions jusqu'ici nous mêmes ce qui posait problème, mais on ne fait pas du neuf avec du vieux, n'est ce pas?rnAu chapitre de nos propres griefs j'ajouterais aussi un pin des landes qui pousse pour moitié dans notre terrain et empêche toute plantation, là aussi jusqu'ici nous ne disions rien à notre "vieille voisine"...rnL'entretien de cet après-midi a changé la donne. J'aimerais savoir s'il existe des moyens de recours pouvant enjoindre mes voisines à entreprendre des travaux de remise en état de leur clôture, ou de les contraindre à prendre en charge la moitié des travaux. Et par ailleurs quelles seraient les démarches à entreprendre pour les sommer également d'élaguer cet arbre.rnJe remercie par avance toute personne susceptible de répondre à mes questions et de m'informer de la législation à ce sujet... Je crains en effet que la "conciliation" d'aujourd'hui ne soit rapidement suivie d'un autre RV, et cette fois je souhaiterais y être mieux préparée.rnCordialementrnMathildak